

## ANNEXE 9

### PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

#### COMPOSANTE INTÉGRATION DE LA PRODUCTION LOCALE DANS LES OPÉRATIONS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT (ACHATS LOCAUX)

##### A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. L'offre alimentaire du pays est assurée par trois sources: la production nationale, les importations et l'aide alimentaire. Les importations sont la principale composante de cette offre. Haïti reste un importateur net de biens alimentaires. Entre 2003 et 2005, la production nationale comptait en moyenne pour 43% des disponibilités alimentaires, tandis que les importations alimentaires se maintenaient à hauteur d'environ 51% et l'aide alimentaire autour de 6%. A titre de comparaison, en 1981 la part des importations dans la disponibilité alimentaire haïtienne n'atteignait pas 19%.

2. La majorité de la population fait face depuis longtemps à un problème alimentaire grave et chronique. La phase critique a déjà été atteinte depuis plus d'une quinzaine d'années. L'indice global de sécurité alimentaire (IGSM)<sup>1</sup> calculé pour la période 1991-93 était de 26,5 contre 67,5 pour 1988-90, ce qui traduit une chute brutale attestant le passage d'une phase intermédiaire à une phase extrêmement critique. Les principales informations quantitatives issues d'estimations effectuées à partir de trois enquêtes de base<sup>2</sup> révèlent que : i) un Haïtien sur deux vit dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1USD par jour); ii) la moitié de la population n'a pas accès à la ration alimentaire minimale établie par la FAO (225 kg d'équivalent céréales/an/habitant) ; et iii) 80% des ménages déclarent ne pas satisfaire adéquatement leurs besoins alimentaires.

3. La population en insécurité alimentaire, estimée par la CNSA et le FEWSNET, selon les variables de la production agricole, l'accès aux revenus, l'accès aux services de base, l'état des infrastructures routières, l'environnement et la situation nutritionnelle, est passée de 3 millions d'habitants en avril 2008 à 1.9 million en septembre 2009. Toutefois, l'insécurité alimentaire reste particulièrement élevée dans certaines zones d'accès difficile des départements du Nord-Ouest, de l'Artibonite, du Sud-Est, de la Grand'Anse et de Nippes qui ont été fortement affectées par les ouragans de l'année 2008.

##### B. STRATÉGIE

4. Un comité de réflexion (MARNDR, PAM, CNSA, Coopération française, Coopération brésilienne) a été constitué en vue de mettre en place les mécanismes du programme

---

<sup>1</sup>cf. THOMSON Anne & Mety MANFRED, "Implications of Economic Policy for Food Security", FAO, 1997. *C'est un indice global de sécurité alimentaire des ménages, variant de 1 à 100, élaboré par la FAO englobant les composantes Disponibilité, Stabilité et Accès. Un indice supérieur à 85 traduit un niveau de sécurité alimentaire élevée, tandis qu'inférieur à 65 la situation est critique.*

<sup>2</sup> Enquêtes de base sur : le budget et la consommation des ménages (I et II), les conditions de vie des ménages haïtiens réalisées respectivement en 1986-87, 1999-00 et en 2001.

d'achats locaux en Haïti<sup>1</sup>. Les actions retenues pour la mise en œuvre de la composante « achats locaux » s'inspirent des travaux de ce comité qui concernent l'organisation de la production agricole locale, le foncier, l'appui technique et financier aux associations de producteurs.

5. Le programme d'achats locaux concernera à terme l'ensemble du pays. Toutefois, compte tenu des difficultés engendrées par le tremblement de terre et la complexité de mise en œuvre d'un programme, il est proposé de commencer le programme par une phase pilote d'un an. Par ailleurs, l'expérience du Brésil a démontré qu'un programme au niveau national exige un cadre légal, un processus de formation des associations et une volonté politique forte.

6. Des considérations géographiques seront retenues en fonction de la présence ou non de partenaires. En outre, concernant la gestion des appels d'offre qui pose problème aux institutions publiques, le PNCS par exemple, la Commission nationale des marchés publics (CNMP) devrait alléger les conditions d'appel d'offres. En effet, il existe différents acteurs engagés déjà dans les achats locaux mais ne font pas face aux mêmes problèmes. C'est le cas par exemple du PNCS, de deux agences internationales (PAM et Coopération Française) et quelques organisations de producteurs (Lèt à gogo, Chambre d'agriculture de Saint-Raphaël, ANMP de l'Artibonite, etc.). Ainsi, les institutions publiques devraient bénéficier d'une procédure d'urgence pour la passation de leur marché public. La Primature devrait jouer le rôle de facilitation.

7. Trois produits sont retenus dans le cadre des achats locaux: le maïs, le riz et le lait. Cependant d'autres produits peuvent être envisagés comme les racines et tubercules, la banane, etc., doivent être pris aussi en compte mais doivent faire l'objet de transformation en farine, notamment destinée à l'alimentation des nourrissons, suivant les normes internationales établies. Cet aspect a été envisagé dans la perspective de remplacer les farines importées. A ce stade, des structures comme ANATRAF, SATAG (Sud) et d'autres peuvent s'avérer d'une très grande utilité, pour la transformation et la commercialisation d'un tel produit et pour ceux qui ne rentrent pas dans la consommation alimentaire de base.

## C. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION

### Identification

- Demande: identifier les caractéristiques de la demande actuelle des programmes humanitaires notamment ceux induits par la réponse au tremblement de terre et ceux où les achats locaux peuvent satisfaire en partie ou en totalité la demande en précisant le type de produits, la qualité, les prix et la localisation de la demande, etc.
- Offre: identifier les zones où il existe des surplus de production en rapport avec la demande. Le diagnostic sera fait en tenant compte des limitations des petits producteurs de satisfaire en qualité et quantité les besoins des programmes d'assistance alimentaire et la faisabilité de surmonter les contraintes existantes dans un temps relativement court. A cet égard, une analyse des goulots d'étranglements, sur la fourniture de produits agricoles par les petits producteurs aux programmes d'assistance alimentaire, sera

---

<sup>1</sup> Le contenu de cette composante s'inspire largement des conclusions de la réunion de ce Comité qui s'est réunie dans les locaux de la CNSA le 21 octobre 2009.

effectuée concernant notamment les contraintes liées aux accès aux marchés.

### **Mise en oeuvre**

- Demande: concevoir le mécanisme d'achats, établir la structure des achats locaux, mécanismes des achats, montage des contrats avec les petits producteurs;
- Offre: mise en œuvre d'un programme complet d'assistance au programme pour renforcer les capacités des producteurs pour satisfaire la demande en quantité et qualité des programmes d'assistance alimentaire identifiés et surmonter les limitations du marché identifiées. Les composantes possibles d'un tel programme viseront à augmenter la capacité productive, promouvoir les organisations locales, améliorer les techniques de conservation et de lutte contre les pertes après récoltes, améliorer l'accès au crédit notamment (un tel programme pourrait être développé en collaboration avec des institutions déjà présentes dans le secteur comme la Banque mondiale (PRODEP), le FIDA, la FAO ou la BID).

8. L'aspect institutionnel pour conduire un tel programme est particulièrement important et les capacités pour la mise en œuvre doivent être renforcées. Des visites à des pays ayant déjà conduit des expériences similaires (Brésil par exemple) seront organisées ; l'objectif étant que le programme pilote soit entièrement mis en œuvre par le gouvernement avec une expansion des activités le plus rapidement possible.

9. Par ailleurs, le renforcement de l'agriculture est d'une importance particulière aux deux phases du programme en ce qui a trait à l'encadrement technique et la mise en place d'un système d'information sur les marchés. Dans une telle perspective, les recommandations répondent à deux nécessités : i) le renforcement de l'existant (les structures d'achats locaux qui existent actuellement) et ii) la mise en place des mécanismes pour l'implémentation du programme national d'achats locaux, initié par l'état Haïtien.

### **Recommandations de mise en oeuvre**

10. Ci-après sont consignées les recommandations et propositions auxquelles sont parvenus les membres du comité chargé de travailler sur les propositions à soumettre au gouvernement dans le cadre du programme national d'achats locaux. Les représentants de cinq institutions (CNSA, Coopération Française, Coopération Brésilienne, PAM, MARNDR) ont pris part aux réflexions. Ces recommandations et propositions sont soumises aux membres du groupe de travail sur les achats locaux pour discussion et approbation avant d'être soumises au Gouvernement.

11. Dans une première phase, on cherchera à faire l'inventaire de tous les programmes d'achats locaux qui existent, les analyser, les évaluer afin de faire les recommandations de lieu pour les renforcer. En second lieu, on procèdera à créer une structure gouvernementale pour l'implémentation du projet au niveau national.

*L'existant (première phase):*

- Renforcer l'existant : ceci implique que le Ministère de l'Agriculture fournisse une assistance technique et financière aux structures existantes telles que les Bureaux agricoles communaux (BAC), les petites exploitations agricoles de type familial, etc.;
- Assister les organisations de production telles que les coopératives de production, les associations de producteurs, etc.;
- Assister les petites productions de type familial dont le surplus peut être acheté dans le cadre du programme national d'achats locaux;
- Accorder le bénéfice de l'urgence (la Primature) aux institutions publiques d'achats locaux telles que PNCS, PNH, hôpitaux publics, etc.;
- Encourager les bailleurs de fonds, à investir davantage dans les achats locaux et que les opérateurs d'aide alimentaire introduisent une composante locale dans leur distribution de produits alimentaires;
- Renforcer le système d'information sur le marché en vue d'une bonne capacité de diffusion et d'information. Ceci permettra de disposer des informations en temps réel sur la disponibilité locale, les prix aux producteurs, la prévision de stock, etc.;
- Impliquer le secteur privé dans la transformation des produits, nécessitant une certaine technicité et de lourds investissements, sans faire concurrence aux petits producteurs.

*Le développement (deuxième phase) :*

- Incorporer les achats locaux dans les programmes sociaux de l'État. Ce dernier doit prendre en compte la production locale dans ses programmes de distribution et allouer, par décret, un pourcentage du budget national aux achats locaux;
- Assurer le pilotage interministériel de la structure du programme d'achats locaux;
- Établir la Loi-cadre définissant les procédures d'achats locaux et l'encadrement des différents acteurs concernés;
- Engager des consultants en vue de réaliser des études prospectives relatives au programme d'achats locaux en Haïti;
- Prendre une loi susceptible d'alléger les procédures d'appel d'offre relatives aux produits locaux;
- Valider les recommandations et ou propositions soumises par le comité interministériel sur les achats locaux;

- Intégrer les agences de transfert d'aliments dans le processus d'achats locaux. Celles-ci doivent prendre en compte les achats locaux dans leur distribution;
- Favoriser transformation et fortification de produits alimentaires. Le PAM a appuyé la transformation du manioc doux local (cassave) et du mamba (pâte d'arachide) sous forme de galettes et servies en snack aux enfants (expérience réalisée avec 6 cassaveries du Nord qui a permis de créer une quarantaine d'emplois féminins). Il est aussi important de continuer à appuyer la production de sel iodé en montrant sa dimension en termes de production locale de sel de qualité, son iodisation et les emplois que cela pourrait créer. L'appui à la production locale de produits nutritionnels pour le traitement de la malnutrition (Medika Mamba, Akamil) doit être poursuivi ; plusieurs organisations utilisent déjà le Medika mamba avec de bons résultats en termes d'efficacité et de coût.
- Encourager des structures de production comme ANATRAF à travailler sur la farine enrichie en vue de faire reculer la malnutrition dans le pays. A ce niveau, le public cible serait les enfants de 6 à 24 mois. Les potentiels acheteurs seront l'État haïtien, le PAM, l'USAID, la Coopération française, etc. Par exemple, le PAM peut remplacer la farine CSB par la farine produite à base de produits locaux (Racines, tubercules, banane, l'arbre véritable, etc.).
- Débattre du sel iodé dans le cadre des achats locaux au sein du comité interministériel;
- Établir des normes pour les produits afin d'avoir un certain contrôle de qualité;

#### **Investissement estimé**

- Court terme (première année – phase pilote) : 1,5 million USD;
- Moyen – long terme : 10 millions USD.

## ANNEXE 9

### PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

#### COMPOSANTE INTÉGRATION DE LA PRODUCTION LOCALE DANS LES OPÉRATIONS HUMANITAIRES ET DE DÉVELOPPEMENT (ACHATS LOCAUX)

#### TABLEAU DES MATIERES

A. CONTEXTE ET JUSTIFICATION .....	1
B. STRATÉGIE .....	1
C. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION.....	2
Identification .....	2
Mise en oeuvre .....	3
Recommandations de mise en oeuvre .....	3
Investissement estimé .....	5

**HAITI**

**PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA CROISSANCE DU SECTEUR  
AGRICOLE**

**PRODUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES**

**ANNEXE 9**

**COMPOSANTE INTEGRATION DE LA PRODUCTION LOCALE  
DANS LES OPÉRATIONS HUMANITAIRES ET DE  
DÉVELOPPEMENT (ACHATS LACAUX)**